

Soins à domicile gérés par la famille – Fiche de renseignements pour les clients et la famille

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario a lancé un programme de soins autonomes : soins à domicile gérés par la famille.

Qu'est-ce que les soins à domicile gérés par la famille?

Les soins à domicile gérés par la famille sont un nouveau modèle de prestation de soins à domicile en Ontario. Il est offert dans tous les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire, ainsi qu'à CHEO.

Les soins à domicile gérés par la famille visent à donner plus de contrôle sur les soins aux clients et aux familles admissibles. Par l'intermédiaire du programme, les clients admissibles, ou leur mandataire, recevront du financement qu'ils peuvent utiliser pour acheter des services de soins à domicile, ou pour embaucher des fournisseurs de soins. Les clients ou les mandataires sont responsables de gérer leurs fournisseurs de soin et de rendre des comptes aux Services de soutien à domicile et en milieu communautaire.

Les clients pédiatriques sont évalués par CHEO, lequel est responsable d'élaborer le plan de service du client.

Qui est admissible aux soins à domicile gérés par la famille?

Les clients doivent d'abord être évalués afin de déterminer leurs besoins; ils doivent répondre aux critères d'admissibilité pour les soins à domicile traditionnels et avoir un plan de service élaboré par CHEO. De plus, ils doivent appartenir à l'un des quatre groupes de clients visés par le programme : enfants ayant des besoins médicaux complexes, adultes ayant des lésions cérébrales acquises, enfants admissibles recevant une instruction à la maison et clients se trouvant dans des circonstances exceptionnelles – tel qu'évalué par CHEO. Les clients doivent également respecter les exigences d'admissibilité particulières pour le programme.

Si le client a un mandataire, le mandataire sera également évalué par CHEO afin de déterminer s'il répond aux exigences d'admissibilité pour s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre du programme, y compris la gestion et la coordination des soins du client, la gestion du financement et l'établissement de rapports qui s'y rapporte.

Quelles sont les responsabilités du client ou du mandataire?

Le programme offre aux clients ou mandataires une indépendance et une responsabilité considérables.

Ils doivent être :

- ✓ Conscients des types de service de soins à domicile dont le client a besoin et du moment où il en a besoin.
- ✓ Capables de recruter, de planifier et de superviser les fournisseurs de soins au domicile, y compris d'établir un plan d'urgence.
- ✓ Capables de comprendre pleinement les responsabilités associées au fait d'être un employeur, souvent, de multiples fournisseurs de service.
- ✓ Capables de gérer les aspects financiers du programme, dont le compte bancaire pour les soins autogérés, le paiement des fournisseurs de service et les taxes, l'obtention d'une couverture d'assurance, la tenue de dossiers et l'établissement de rapports pour CHEO.

Autres renseignements sur le programme

Les clients sont restreints aux services et aux heures dans leur plan de service, à l'exception des changements inattendus des besoins de soins de santé. Les maximums de service s'appliquent de la même façon que dans les soins traditionnels.

Le financement pour les soins vise à indemniser pleinement les clients ou les mandataires en fonction d'un taux d'indemnisation maximum convenu pour les fournisseurs de service.

Les clients ou les mandataires ont également droit à une indemnisation pour les dépenses admissibles, lesquelles sont habituellement limitées ou exigent une préapprobation de CHEO.

CHEO établira des exigences en matière d'établissement de rapports et des calendriers de paiement pour le financement du programme.

Les clients ou les mandataires doivent signer un accord juridique décrivant leurs responsabilités et les responsabilités de CHEO.

Les clients doivent tout de même se soumettre à une réévaluation par le coordonnateur de soins de CHEO, comme pour les soins traditionnels.

De plus, les clients ou mandataires continueront de collaborer avec CHEO, en particulier s'il y a des préoccupations quant à un changement dans l'état de santé du client.

Coordonnées

Votre coordonnateur de soins de CHEO peut vous offrir des renseignements supplémentaires au sujet du nouveau programme de soins à domicile gérés par la famille, y compris les spécifications détaillées du programme.

Services pédiatriques de soins à domicile et en milieu communautaire de CHEO : 613-737-7600, poste 1794